

Covid-19 : Seine-Saint-Denis habitat accorde une nouvelle exonération de loyers aux commerces privés d'activités

En cette période de nouvelle vague épidémique liée à la Covid-19, Seine-Saint-Denis habitat annonce le renouvellement de son dispositif exceptionnel d'exonération de loyers commerciaux. Une action de solidarité lancée au printemps par le bailleur social départemental, qui gère actuellement 409 baux de commerces de proximité, pour soulager le tissu économique local, dans un territoire déjà durement touché par la crise sanitaire et économique.



Lors du premier confinement, afin de soutenir les petits commerces mis en difficulté, l'Office a pris la décision d'annuler, pendant 3 mois, les loyers des commerces fermés (110 établissements concernés). L'Office a également examiné, avec bienveillance, les situations individuelles de locataires commerçant-es qui lui ont été remontées. Ces mesures exceptionnelles ont occasionné un déficit de facturation de l'ordre de 300 000 € pour la première vague.

Seine-Saint-Denis habitat, acteur engagé pour soutenir les commerces de proximité en Seine-Saint-Denis

Les fermetures administratives de commerce depuis début novembre sont destinées à diminuer les contacts et ainsi à ralentir l'épidémie. Pour les soutenir dans cette nouvelle épreuve, Seine-Saint-Denis habitat a décidé en novembre 2020 d'accorder une nouvelle exonération de loyers à ses locataires commerçant-es dont les activités ont été fermées administrativement par l'État ou dont les établissements subissent des pertes importantes de chiffre d'affaires, avérées par l'obtention de l'aide du fonds de solidarité mis en place par l'État.

Cette décision représente un nouveau manque à gagner important pour la facturation des baux commerciaux de l'Office au mois de novembre, davantage si le confinement venait à être prolongé.

Pour Stéphane Troussel, président de Seine-Saint-Denis habitat : « À situation exceptionnelle, moyens et solidarité exceptionnels. Pour soutenir l'activité économique de ses locataires commerçant-es, l'Office a décidé d'intervenir, une nouvelle fois, à compter du mois de novembre 2020, et jusqu'à la fin du second confinement. »

À propos de Seine-Saint-Denis habitat

1^{er} bailleur social du département, Seine-Saint-Denis habitat construit, rénove et gère 31 906 logements répartis dans 30 des 40 communes de la Seine-Saint-Denis.

Plus d'informations : seinesaintdenishabitat.fr - Twitter @SSDhabitat – Facebook @SeineSaintDenisHabitat

Contact presse : Artémise Cren – 01 48 96 52 81 / 06 48 97 90 27 – artemise.cren@seinesaintdenishabitat.fr